

L' Abeille.

11eme Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

11eme Année.

VOL. XI

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 17 NOVEMBRE, 1877.

No. 1.

Le Public et "L'Aboillo."

Dans mes vitres ce soir, malgré le vent d'automne,
Quel oiseau, quel insecte et s'agite et bourdonne ?
Egaré loin des bois, chassé par l'aquillon,
Pauvre petit proscrit, dis-moi, quel est ton nom ?
Tu ne me parais pas gros comme une mésange.....
N'es-tu pas quelque sylphe, un papillon, un ange..... ?
— Comme seize ans d'absence ont donc dû me changer
Pour me valoir ainsi cet accueil d'étranger ?
Regardez ! c'est bien moi : moi que vous pensiez morte,
Mais qui malgré le froid bourdonne à votre porte.
Avec la neige à flots vous ne m'attendez pas :
Comment ! ressusciter avec les blancs frimas !
Eh bien oui ! le bonheur de revoir la lumière
Après avoir langui si longtemps prisonnière
Me console, et mon alle affronte en paix l'hiver :
Dans l'ombre de ma ruche, ô ciel, j'ai tant souffert !
Puisqu'on m'ouvre ce soir ma ruche ténébreuse,
Vers tous mes vieux amis je m'élançe joyeuse !
Ouvrez-moi par pitié ! Par pitié sous vos toits
Oh ! faites-moi ce soir cet accueil d'autrefois
Car nous étions amis ! Car malgré mon absence
Je me rappelle avoir amusé votre enfance !
Ouvrez donc ; et demain l'Insecte réchauffé
Charmera vos ennuis comme par le passé !
Car demain aux rayons de l'aurore vermeille
Vos regards attendris reconnaitront.....

" L'ABOILLO."

Les restes mortels de Mgr de Laval.

Hic: requies mea in seculum seculi.

C'est là pour toujours le lieu de mon repos

I

L'Abeille n'aura jamais de plus heureuse nouvelle à redire à ses lecteurs : la Chapelle du Séminaire va devenir pour toujours le lieu béni où reposeront les cendres de Mgr de Laval.

Le 10 novembre de cette année, M. le Supérieur du Séminaire écrivait à M. le Curé de Québec une lettre qu'on a bien voulu nous permettre de publier. La voici :

Monsieur le Curé,

Au nom du Séminaire de Québec, je viens vous faire une demande qui ne saurait vous étonner : C'est de permettre à notre Chapelle de garder les précieux restes de Mgr de Laval.

Il est notre Fondateur.

Il est notre Bienfaiteur insigne.

Il est notre plus beau modèle.

Il est, nous en avons la ferme espérance, notre Protecteur au Ciel.

Notre Université se fera une gloire éternelle de porter son nom.

Tous ces titres, Monsieur le Curé, nous permettent d'espérer, qu'avec la permission de Mgr l'Archevêque, vous voudrez bien, ainsi que M. M. les Marguilliers de votre fabrique, consentir à voir Mgr de Laval prendre son dernier repos au milieu de ses enfants. C'est le vœu ardent de nos cœurs, et, si vous l'exaucez, nous vous en garderons une reconnaissance qui ne pourra jamais s'éteindre.

J'ai l'honneur d'être,
Votre dévoué serviteur.

(Signé) T. E. HAMEL, Ptre.
Supérieur, S. Q.

M. le Curé de Québec répondit à cette demande par une lettre en date du 12 du même mois.

Monsieur le Supérieur,

La Fabrique de Québec est heureuse de pouvoir être agréable aux Messieurs du Séminaire de Québec, en leur permettant de retenir à leur Chapelle où ils étaient temporairement déposés, les restes précieux de Monseigneur de Laval.

Dans toute autre circonstance, la Fabrique se serait fait un religieux devoir et un honneur de conserver comme relique les ossements de Monseigneur Laval.

Mais le Séminaire de Québec a, pour les réclamer, des titres si nombreux et si légitimes, que la Fabrique de Québec croit devoir se déister de son privilège acquis depuis de si longues années; vu en outre que Monseigneur l'Archevêque veut bien l'agréer.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Supérieur,
Votre très humble serviteur,

(Signé) J. AUCLAIR, Ptre.
Curé de Québec.

La loi exige que toute exhumation ou translation des défunts soit autorisée par l'un des juges de la Cour Supérieure. Voilà pourquoi les deux documents suivants ont été préparés :

Séminaire de Québec, 14 nov. 1877.

A Sa Grâce

Mgr l'Archevêque de Québec.

Monseigneur,

En l'absence de Monsieur le Supérieur, je sollicite comme un insigne bienfait, au nom des Directeurs du Séminaire, la permission de conserver dans notre Chapelle, les restes mortels de Monseigneur de Laval.

En vous rendant à ce vœu si légitim : Votre Grâce acquerra un nouveau titre à notre profonde reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être,
Monseigneur,
de Votre Grâce,
le très humble et obéissant
serviteur et sujet,

M. E. METHOT, Ptre
Prem. A. S. S. Q.

Accordé ce 14 novembre, 1877.

(Signé) † E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

A leurs Honneurs les Juges de la Cour Supérieure de la Province de Québec.

L'humble requête du soussigné, Premier Assistent du Supérieur du Séminaire de Québec, représente à vos Honneurs :

Qu'à l'occasion des travaux qui se font depuis quelque temps dans les caveaux de la Basilique de Notre Dame, on a découvert la tombe de feu Monseigneur François de Laval, premier évêque de Québec, décédé au Séminaire, le sixième jour du mois de mai 1708, et inhumé dans la dite Basilique le neuvième jour du même mois ; Que le digne Prélat ayant été le fondateur, et en même temps l'insigne bienfaiteur du dit Séminaire, les Directeurs de cette institution, avec

la permission de l'autorité ecclésiastique, comme il appert par le document ci-joint, ont recueilli avec bonheur ses restes mortels, en attendant qu'ils soient inhumés de nouveau ;

Que les Directeurs du Séminaire de Québec désirent conserver dans leur chapelle, cette dépouille précieuse à tant de titres, mais qu'ils ont également besoin pour cela de la permission de l'autorité civile ;

C'est pourquoi votre requérant a recours avec confiance à vos Honneurs pour obtenir cette permission qui réjouira tous ceux qui apprécient les services immenses rendus à la religion et au pays par cet illustre prélat.

Et votre requérant ne cessera de prier.

M. E. METHOT, Ptre.

Prem. Assist. S. S. Q.

Québec, 14 novembre, 1877.

Clovis Laflamme, de la Cité de Québec, prêtre, étant dûment assermenté, dépose et dit que les allégations de la requête ci-dessus et des autres parts sont vraies et a signé.

(Signé) J. C. K. LAFLAMME, Ptre.

Assermenté devant nous }
à Québec, ce 14 nov. 1877. }

N. CASALTY, J. C. S.

Vu la déposition sous serment ci-dessus et la requête qui la précède, nous accordons les conclusions et permettons l'inhumation dans la chapelle du Séminaire de Québec, en cette ville, du corps de feu Monseigneur François de Laval, en son vivant évêque de Québec, actuellement temporairement déposé dans la dite chapelle.

Québec, 14 nov. 1877.

N. CASALTY, J. C. S.

En se rendant aux vœux du Séminaire, les autorités religieuses et civiles remplissaient les dernières volontés de Mgr de Laval. Après les deux incendies qui, en 1701 et en 1705, ruinèrent presque complètement son œuvre, cet illustre Prélat, plus détaché que jamais de toutes les choses de ce monde, n'avait formé qu'un seul souhait, celui de voir rétablir cette maison fondée au prix de tant de sacrifices. L'affection qu'il avait pour l'éducation de la jeunesse canadienne lui fit sacrifier avec joie l'idée de rebâtir la chapelle où il voulait se préparer un tombeau : idée qu'il nourrissait depuis plusieurs années. En effet, en 1689, il fut obligé de se rendre en France pour les affaires de son diocèse. Avant son départ, il laissait un document où il exprimait ses dernières volontés ; et nous lisons les mots qui suivent : " le dit Séminaire sera obligé de bâtir la dite chapelle dans le lieu du dit Séminaire de Québec, dans laquelle Chapelle je déclare que ma dernière volonté est d'y estre inhumé, et que si Notre Seigneur dispose de ma vie dans ce voyage, je désire que mon corps